

« Le monde ne sera pas détruit par
ceux qui font le mal,
mais par ceux qui les laissent faire. »
Albert Einstein

Protocole de fin de conflit : Annonce des négociations à venir.

Lors de la grève de février, le protocole de fin de conflit a permis, en plus des montants trimestriels versés, d'obtenir l'ouverture de négociations. Ce matin, le 9 Mars 2023, les organisations syndicales étaient réunies par la direction en vue d'élaborer le calendrier de ces discussions.

- Négociations autour des indemnités repas (montant des tickets restaurants, indemnité repas, paniers repas et montants des admissions des R.I.E.) :

24 mars et 31 mars

- Indemnité d'astreinte, astreinte travaux/réseaux, astreinte usine :

- Astreinte travaux :

6 avril et 18 avril

- Astreinte usine :

1er juin

- Accord de performance CRC :

11 mai, 15 juin et 30 juin 2023

La direction s'est engagée, lors du conflit de février, à réévaluer en faveur des salariés chacun des points énoncés. Ces renégociations sont le fruit de la lutte et du protocole de fin de conflit obtenu par les salariés grévistes et il faudra être vigilants, si besoin se mobiliser de nouveau, pour éviter que la direction n'attire ces négociations dans un impasse.

**Informés, mobilisés,
Adhérez à Force Ouvrière**